

Haffner Energy SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Haffner Energy SA

Société anonyme

RCS : Chalons-en-champagne 813 176 823

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la société Haffner Energy SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Haffner Energy SA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} avril 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 9.5 de l'annexe des comptes annuels.

Autres informations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 3.4 de l'annexe aux comptes annuels relatif au jugement rendu par le tribunal des affaires économiques de Paris, rendu postérieurement au 31 mars 2025, et de son incidence sur les comptes annuels au 31 mars 2025.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le 31 juillet 2025

Akelys

Paris, le 31 juillet 2025

Signé par :

C8AC05D8B240469...

Mathieu Mougard

Associé

François Lamy

Associé

SA HAFFNER ENERGY

Comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2025

SOMMAIRE

1.	DESCRIPTION DE LA SOCIETE ET DE L'ACTIVITE	8
2.	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2024/2025.....	9
2.1.	UNE ANNEE D'AVANCEES STRATEGIQUES ILLUSTRANT LA MATURITE TECHNOLOGIQUE DE HAFFNER ENERGY : MISE EN SERVICE DU CENTRE DE PRODUCTION D'HYDROGENE ET DE GAZ RENOUVELABLES, D'ESSAIS ET FORMATION DE MAROLLES (MARL'HY) ET NOUVEAUX PARTENARIATS STRATEGIQUES	9
2.1.1.	MISE EN SERVICE OPERATIONNELLE DU CENTRE DE PRODUCTION D'HYDROGENE ET DE GAZ RENOUVELABLES, D'ESSAIS ET DE FORMATION DE MAROLLES (MARL'HY) : PRIORITE STRATEGIQUE DE L'EXERCICE	9
2.1.2.	2024-2025, DE NOUVEAUX PARTENARIATS STRATEGIQUES AVEC DES ACTEURS DE PREMIER PLAN.....	10
2.2.	UN EXERCICE DE CONSOLIDATION DES PERSPECTIVES COMMERCIALES	12
2.3.	POURSUITE DU PLAN DE PRESERVATION DE LA TRESORERIE ENGAGE DEPUIS NOVEMBRE 2023	13
2.4.	LITIGES DIVERS	15
2.5.	ATTRIBUTION D'UN PLAN D' ACTIONS GRATUITES ET RACHAT D' ACTIONS.....	16
3.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	17
3.1	AUGMENTATION DE CAPITAL PAR EMISSION D'ABSA AVEC MAINTIEN DU DPS	17
3.1.1	UNE OPERATION EN 2 TEMPS : 7 M€ PAR EMISSION DES ABSA, POTENTIELLEMENT DOUBLEE EN CAS D'EXERCICE DES BSA A HORIZON 18 MOIS.....	17
3.1.2	POST OPERATION, UNE REPARTITION DU CAPITAL MODIFIEE ET UN QUASI- DOUBLEMENT DU FLOTTANT	18
3.2	POURSUITE DES AVANCEES STRATEGIQUES : R&D, MAROLLES, NOUVELLE GAMME D'UNITES HYNOC® ET PARTENARIATS COMMERCIAUX.....	19
3.3	POURSUITE DE LA STRUCTURATION DE L'ACTION DE LA SOCIETE ET SIMPLIFICATION DE SA GOUVERNANCE	20
3.4	JUGEMENT DU TRIBUNAL DES AFFAIRES ECONOMIQUES DE PARIS	21
4.	CONTRAT DE LIQUIDITE.....	22
5.	PARTICIPATION MISE EN EQUIVALENCE DANS DES SOCIETES DE PROJET	23
6.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	24
7.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	25

7.1. ACTIF	25
7.1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27
7.1.2.1. PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	27
7.1.2.2. MODES D'AMORTISSEMENT	28
TYPES D'IMMOBILISATIONS.....	28
7.1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	28
7.1.4. STOCKS	29
7.1.5. PRODUITS A RECEVOIR.....	30
7.1.6. CREANCES.....	31
7.2 PASSIF	32
7.2.1. CAPITAUX PROPRES	32
7.2.1.1. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	32
7.2.1.2. CAPITAL	33
7.2.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	33
7.2.3. DETTES FINANCIERES ET AUTRES DETTES	34
7.2.4. CHARGES A PAYER	35
8. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	35
9. AUTRES INFORMATIONS	36
9.1. EFFECTIF MOYEN.....	36
9.2. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	36
9.3. ENGAGEMENTS ET OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN	37
9.3.1. ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET REÇUS.....	37
9.3.1.1. LES CREANCES CEDEES NON ECHUES (DONT LES EFFETS DE COMMERCE ESCOMPTEES NON ECHUS)	37
9.3.1.2. LES ENGAGEMENTS DONNES.....	37
9.3.1.3. LES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS OU D'INDEMNITES ASSIMILEES.	37
9.4. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	38
9.5. CONTINUITE D'EXPLOITATION	39

BILAN ACTIF

État exprimé en €				Du 01/04/2024 Au 31/03/2025			Du 01/04/2023 Au 31/03/2024
				Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations Incorporelles						
	Frais d'établissement			83 975	83 975		
	Frais de recherche et de développement			5 422 545	773 689	4 648 856	5 097 157
	Concessions brevets droits similaires			1 042 828	431 438	611 391	684 212
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles			7 674 005	2 018 937	5 655 068	5 050 465
	Avances et acomptes						
	Immobilisations Corporelles						
	Terrains			219 050		219 050	219 050
	Constructions			207 600	24 797	182 803	196 643
	Installations techniques, mat et outillages indus.			409 551	206 786	202 764	291 574
	Autres immobilisations corporelles			1 288 033	366 856	921 176	821 375
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations Financières						
	Participations évaluées selon mise en équivalence						
	Autres participations			407 906	369 906	38 000	392 906
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Prêts							
Autres immobilisations financières			169 858		169 858	221 473	
TOTAL (II)				16 925 351	4 276 383	12 648 967	12 974 855
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens			4 279 458		4 279 458	2 093 636
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises			9 651 418	500 000	9 151 418	7 850 736
	Avances et Acomptes versés sur commandes			2 699 750		2 699 750	5 456 731
	Créances						
	Créances clients et comptes rattachés (3)			2 491 901	503 175	1 988 726	1 940 420
	Autres créances (3)			2 344 590	489 094	1 855 496	3 772 769
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement			1 306 217	583 375	722 842	981 289
	Disponibilités			548 087		548 087	11 024 668
	Charges constatées d'avance (3)			1 882 598		1 882 598	2 909 143
TOTAL (III)				25 204 018	2 075 644	23 128 374	36 029 392
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes et remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL ACTIF			42 129 369	6 352 027	35 777 341	49 004 247
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété*		Immobilisations		Stocks		Créances	

BILAN PASSIF

État exprimé en €

		Du 01/04/2024 Au 31/03/2025	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	4 469 346	4 469 346
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	58 682 249	58 682 249
	Ecart de réévaluation (2)		
	RESERVES		
	Réserve légale (3)	23 321	23 321
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-32 568 613	-22 860 489
	Résultat de l'exercice	-12 771 680	-9 708 123
Autres Fonds Disponibles	Subventions d'investissement	1 662 650	1 671 515
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	19 497 274	32 277 819
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres	0	0
	Provisions pour risques	1 122 325	133 024
	Provisions pour charges	214 587	575 045
	Total des provisions	1 336 912	708 069
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	1 721 919	2 228 633
	Emprunts et dettes financières divers	1 259 836	1 609 779
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 000 000	1 000 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 855 508	3 074 728
	Dettes fiscales et sociales	2 254 453	2 409 813
	DETTES DIVERSES		
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 257 294	3 101 260
	Produits constatés d'avance (4)	2 594 146	2 594 146
	Total des dettes	14 943 155	16 018 359
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	35 777 341	49 004 247
	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Dont Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

COMPTE DE RESULTAT

État exprimé en €

Du 01/04/2024 Au 31/03/2025	Du 01/04/2023 Au 31/03/2024
--------------------------------	--------------------------------

		France	Exportation		
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	811		811	-460 800
	Production vendue Biens				
	Services	73 167		73 167	1 500
	Montant net du chiffre d'affaires	73 978		73 978	-459 300
	Production stockée			2 185 822	2 093 636
	Production immobilisée			635 955	2 636 707
	Subvention d'exploitation			650 012	36 828
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)			238 686	6 328 725
	Autres produits (1) (11)			8 980	55 882
	Total des produits d'exploitation (2)			3 793 433	10 692 474
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			3 867 803	9 852 477
	Variation de stock			-1 400 914	-8 000 080
	Achats de matières et autres approvisionnements			367 233	1 591 279
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)			4 671 091	5 865 871
	Impôts, taxes et versements assimilés			80 047	186 393
	Salaires et traitements			3 999 861	5 500 056
	Charges sociales du personnel (10)			1 703 438	2 489 040
	Dotations aux amortissements			822 532	559 509
	Dotations aux provisions :				
	- sur immobilisations				1 967 380
	- sur actif circulant			100 232	399 768
	- pour risques et charges			1 506 419	617 149
	Autres charges (12)			468 234	460 609
	Total des charges d'exploitation (4)			16 185 976	21 489 449
RESULTAT D'EXPLOITATION				-12 392 544	-10 796 976
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers	De participations (5)				
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			67 162	417 262
	Reprises sur provisions et transfert de charges			136 765	72 433
	Différences positives de change			141	7 391
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers			204 068,26	497 086
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions			496 389	395 563
	Intérêts et charges assimilées (6)			36 115	46 516
	Différences négatives de change			3 719	7 398
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières			536 224	449 478
RESULTAT FINANCIER				-332 155	47 608
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS				-12 724 699	-10 749 367

COMPTE DE RESULTAT

Etat exprimé en €						Du 01/04/2024 Au 31/03/2025		Du 01/04/2023 Au 31/03/2024		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						-12 724 699		-10 749 367		
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion							489 525		
	Sur opérations en capital					11 516		2 586		
	Reprises sur provisions et transfert de charges					186 326				
Total des produits exceptionnels (7)						197 842		492 111		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)					997 941		368 179		
	Sur opérations en capital					271 032		328 801		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)									
Total des charges exceptionnelles (7)						1 268 973		696 979		
RESULTAT EXCEPTIONNEL						-1 071 131		-204 868		
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES						-1 024 150		-1 246 112		
TOTAL DES PRODUITS						4 195 343		11 681 671		
TOTAL DES CHARGES						16 967 022		21 389 794		
RESULTAT DE L'EXERCICE						-12 771 680		-9 708 123		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								
	(2)	Produits de locations immobilières								
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)						150 000		
	(3)	- Crédit-bail mobilier *								
		- Crédit-bail immobilier								
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)								
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)								
	(9)	Dont transferts de charges								
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		Obligatoires				
	(7)	Détails des produits et charges exceptionnels :					Exercice N			
							Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	(8)	Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
							Charges antérieures		Produits antérieurs	

1. Description de la Société et de l'activité

Les comptes sociaux présentés ci-après ont été arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 27/06/2025.

Postérieurement à l'arrêté des comptes du 27/06/2025, la Société a porté à la connaissance du Conseil d'Administration une information nouvelle concernant la procédure judiciaire qui l'opposait à Carbonloop Longvilliers SAS et à la SAS Carbonloop Villabé (voir Notes 2.4 et 3.4). En conséquence, les comptes sociaux ont été de nouveau arrêtés par le Conseil d'Administration réuni le 29/07/2025.

Haffner Energy est une entreprise française qui fournit des solutions propriétaires différenciantes pour la production de carburants renouvelables compétitifs. Forte de 32 ans d'expérience dans la conversion de la biomasse en énergie, elle a développé une technologie innovante et brevetée de thermolyse et de gazéification de la biomasse qui permet de produire du gaz, de l'hydrogène et du méthanol renouvelables ainsi que du Carburant d'Aviation Durable (SAF). L'entreprise contribue également à régénérer la planète, par la co-production de CO₂ biogénique et de biocarbone (ou char/biochar), véritable puits de carbone naturel.

Haffner Energy est le partenaire privilégié des industriels et des collectivités désireux d'œuvrer à la construction d'un avenir qui repose sur des choix énergétiques compétitifs, décarbonés et durables vis-à-vis des énergies fossiles.

Haffner Energy est aussi un acteur clé de l'économie circulaire, en valorisant des résidus de biomasse, ou de la biomasse issue de cultures régénératrices sur des terres marginales, sans conflit d'usage et sourcés au plus proche des points de production de l'énergie. Elle répond également à l'enjeu de la réindustrialisation verte des territoires par la création d'emplois non délocalisables.

Haffner Energy opère son activité à travers :

- La recherche, la conception, la construction, la réalisation, la commercialisation et le cas échéant, l'exploitation d'installations pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de Carburant d'Aviation Durable (SAF) à partir de thermolyse de la biomasse ou d'intrants organiques ;
- L'ensemble des études techniques puis l'installation de machines, d'équipements et de modules complets pour la production de gaz, d'hydrogène et de méthanol renouvelables ainsi que de SAF ;
- Des services associés, comme la maintenance des équipements vendus et la fourniture de la biomasse à travers son service Biomatch®.

2. Faits significatifs de l'exercice 2024/2025

2.1. Une année d'avancées stratégiques illustrant la maturité technologique de Haffner Energy : Mise en service du centre de production d'hydrogène et de gaz renouvelables, d'essais et formation de Marolles (Marl'Hy) et nouveaux partenariats stratégiques

Après l'élargissement depuis mi-2023 du marché adressable de Haffner Energy bien au-delà de l'hydrogène et l'accroissement de son portefeuille de projets, l'exercice se caractérise notamment pour la Société par le franchissement d'étapes cruciales pour l'accélération de son développement industriel et commercial : mise en service du site-vitrine de Marolles (Marl'Hy), ou encore signature d'accords de partenariats avec des acteurs de premier plan, notamment dans le domaine du SAF.

2.1.1. Mise en service opérationnelle du centre de production d'hydrogène et de gaz renouvelables, d'essais et de formation de Marolles (Marl'Hy) : priorité stratégique de l'exercice

Au cours la période, l'attention de l'équipe de Haffner Energy s'est concentrée tout particulièrement sur l'installation et la mise en service d'un site-vitrine des savoir-faire de la Société sur la zone d'activité de Vitry-Marolles (Marne), à proximité de son siège social. Initiée fin 2023, la création de ce centre de production, d'essais et de formation s'est déroulée en plusieurs étapes : après des travaux de fouilles archéologiques, de préparation du site et de montage des équipements, le centre est entré en phase de production de gaz renouvelable (syngaz) dès le 18 juin 2024 (cf. [communiqué de presse du 20/06/2024](#)). Doté d'un équipement de nouvelle génération, et destiné à fonctionner en continu 8 000 heures par an, ce site a été inauguré le 22 novembre 2024, durant la Semaine de l'Industrie (cf. [communiqué de presse et dossier de presse du 22/11/2024](#)).

Après l'obtention des autorisations réglementaires et l'installation d'équipements complémentaires, l'équipe dédiée à ce projet a franchi une étape stratégique pour le développement industriel et commercial de Haffner Energy, avec, en février 2025, le démarrage de la production d'hydrogène vert de qualité mobilité (cf. [communiqués de presse des 26/02/2025](#) et du [12/03/2025](#)). L'hydrogène vert, produit dans le cadre des activités du site de Marolles - 120 tonnes/an - est destiné à être commercialisé ; il a notamment fait l'objet d'un protocole d'accord sur l'« offtake » signé le 16 décembre 2024 avec un opérateur français spécialisé dans le transport et la distribution de l'hydrogène pour son enlèvement et sa revente afin de décarboner les mobilités et l'industrie.

Ce site permet désormais aux clients et prospects de la Société de tester en « grandeur réelle » et avec leurs propres biomasses, l'éventail des possibilités offertes par les technologies Haffner Energy : production de gaz et d'hydrogène « super verts », co-production d'électricité, production et/ou gazéification de biocarbone et/ou de biochar. Ce site a également vocation à former leurs équipes au pilotage et à la maintenance des équipements.

Ce projet, qui a permis de donner naissance au **premier site connu au monde produisant de l'hydrogène à partir de résidus de biomasse solide**, a pu être mené à bien grâce au soutien et à l'engagement des pouvoirs publics français à travers différentes entités locales ou nationales. Il a ainsi bénéficié de plus de 1,5 M€ de financements publics¹, témoignant de la confiance accordée à Haffner Energy pour contribuer à la stratégie de réindustrialisation verte conduite par l'Etat.

Si la réussite de ce projet structurant atteste de la maturité technologique et industrielle de Haffner Energy, elle permettra aussi de démontrer la pertinence économique et écologique de ses technologies. En effet, par rapport à des technologies alternatives, et en particulier celle de l'électrolyse de l'eau, l'hydrogène « super vert » produit par Haffner Energy à travers sa technologie de thermolyse se révèle particulièrement compétitif en raison du faible coût de l'énergie primaire utilisée (la biomasse), conjuguée à une excellente efficacité énergétique (+ de 75% pour les installations > 20MW). En outre, cet hydrogène est carbone négatif en cas de co-production de biochar qui permet la séquestration du carbone biogénique.

Ce site-vitrine constitue donc **un outil déterminant pour la concrétisation du potentiel commercial de la Société**. A court terme, il permet d'accélérer le débouclage de plusieurs contrats en attente de signature comme en témoigne la **signature récente d'un premier contrat pour la réalisation d'une unité de production d'hydrogène et de biochar à partir de biomasse de l'industrie du bois sur le site du Groupe Corbat à Glovelier en Suisse, pour H2 bois SA**. Cette unité, dont la mise en service est attendue en juillet 2026, représente pour Haffner Energy un montant global de commandes susceptible d'atteindre 8,3 M€ en incluant les options (cf. [communiqué de presse du 12/03/2025](#)).

2.1.2. 2024-2025, de nouveaux partenariats stratégiques avec des acteurs de premier plan

La maturité croissante des technologies Haffner Energy sur leurs différentes applications a permis à la Société d'amplifier la démarche de construction de partenariats stratégiques déjà engagée et d'obtenir la confiance d'acteurs de tout premier plan.

Au cours de l'exercice écoulé, les nouveaux accords ont essentiellement concerné le SAF, segment prioritaire de la Société compte tenu du potentiel du marché.

Dans le cadre de son projet d'usine de production de Carburant d'Aviation Durable (SAF), Paris-Vatry SAF, Haffner Energy a ainsi établi **en juin 2024 un premier partenariat avec la Société américaine LanzaJet** (cf. [communiqué de presse du 6/06/2024](#)).

Leader mondial de la technologie ATJ (Alcohol-to-Jet), cet acteur compte parmi les plus avancés du secteur, avec plus de 90 projets SAF en portefeuille, et a été désigné en 2024 par Time Magazine

¹ Dont un Prêt Innovation-Recherche et Développement (PIRD) d'un montant de 500 k€ accordé par Bpifrance encaissé début mars 2025.

comme l'une des « *100 Most Influential Companies* ». Il bénéficie du soutien financier du groupe Aéroport de Paris (ADP), British Airways, Airbus, Southwest Airlines et Microsoft, entre autres.

Un accord clé a également été signé **en septembre 2024 avec IðunnH2**, le développeur de projets d'hydrogène vert et de e-carburants durables en charge du plus grand projet d'usine de production de e-SAF d'Islande (capacité de 65 000 tonnes). Situé à proximité de l'aéroport international de Keflavík, ce site sera approvisionné dès 2028 en carbone biogénique issu de la gazéification de biocarbone par la technologie brevetée de Haffner Energy. Cette solution a été choisie par IðunnH2 pour sa capacité à réduire de façon significative les coûts et à augmenter la productivité du processus de production d'e-SAF. En effet, en Islande, les volumes limités de biomasse locale réduisent l'accès au carbone biogénique, composant indispensable au SAF. La mise à disposition par Haffner Energy de biocarbone solide, gazéifié sur place par son Gasiliner®, constituera une alternative à la fois compétitive et flexible à l'option classique du CO₂ biogénique, un gaz coûteux à capturer, transporter et stocker (cf. [communiqué de presse du 2/09/2024](#)).

Désireux d'amplifier la portée de leur premier partenariat, **Haffner Energy et LanzaJet** ont annoncé **en janvier 2025** (cf. [communiqué de presse du 28/01/2025](#)) **un nouvel accord de partenariat, accompagnés de LanzaTech, développeur d'une solution différenciante de transformation du gaz de synthèse en éthanol et actionnaire de LanzaJet**. Cette société cotée au Nasdaq est un leader reconnu de solutions commerciales de gestion du carbone. L'objectif de cet accord tripartite est d'explorer des projets communs de conversion des résidus de biomasse en carburant d'aviation durable sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la production de SAF en combinant les technologies des 3 sociétés. Il s'agit aussi d'étudier des opportunités variées, qu'il s'agisse de développement d'installations industrielles, de contrats d'achat de carburant ou de licences technologiques conjointes, ainsi que du soutien financier et/ou de l'investissement dans des projets SAF spécifiques.

Haffner Energy a également conclu **en février 2025 un accord de partenariat avec ATOBA Energy** (cf. [communiqué de presse du 20/02/2025](#)), un agrégateur de carburants durables dont la raison d'être est de résoudre le dilemme financier entre compagnies aériennes et producteurs en permettant aux différents acteurs de bénéficier de contrats de SAF à long terme à des prix optimisés, en particulier grâce à des offtakes auprès de producteurs et technologies diversifiés. Ce partenariat devrait faciliter le financement des projets SAF de Haffner Energy et lever les verrous de cette chaîne de valeur dont les projets d'installation de production se trouvent confrontés à l'obtention de contrats pour couvrir l'amortissement des investissements. L'identification de Haffner Energy par ATOBA Energy comme acteur stratégique dans l'écosystème SAF témoigne là encore de la compétitivité de ses solutions technologiques.

Toujours sur le sujet du SAF, postérieurement à la clôture, Haffner Energy a annoncé un **accord de partenariat avec Luxaviation, leader mondial de l'aviation d'affaires**, pour accélérer la production et la promotion des SAF, grâce à un rôle actif de Luxaviation dans SAF Zero (cf. [communiqué de presse du 18/06/2024](#)), initiative lancée par Haffner Energy en septembre 2024 (cf. [communiqué de presse du 12/09/2024](#)).

Par ailleurs, Haffner Energy a **poursuivi sa démarche partenariale visant à assurer la diversification de ses sources d’approvisionnement en biomasse durable**. En France, un nouvel accord a ainsi été signé **en août 2024 avec la société Bambbco**, leader en France du développement de la filière bambou (cf. [communiqué de presse du 24/09/2024](#)).

Ce partenariat a pour objectif d’améliorer l’exploitation énergétique de la biomasse, notamment sur des terres marginales et des zones désertiques, par la création d’écosystèmes locaux pour des projets de production de carburants durables. Il s’inscrit dans la même logique de sécurisation de l’approvisionnement que le partenariat signé par Haffner Energy en début d’année 2024 avec la société Hexas, basée aux Etats-Unis et spécialisée dans la production de matières premières d’origine végétale à partir de sa culture régénératrice : la XanoGrass™ (cf. [communiqué de presse du 13/03/2024](#)).

2.2. Un exercice de consolidation des perspectives commerciales

Au terme de l’exercice 2024-2025, Haffner Energy disposait d’un **pipeline commercial estimé à 1,55 Mds€** contre 1,4 Mds€ au 31/03/2024, confirmant **un niveau d’activité commerciale élevé** du fait des différentes initiatives engagées depuis mi-2023 : lancement d’une offre de grande capacité pour le marché du gaz renouvelable (syngaz) et d’une offre SAF ; développement commercial engagé aux États-Unis par la création d’une filiale ; présence accrue sur les différents salons dédiés aux énergies renouvelables et à l’hydrogène².

A l’occasion de son augmentation de capital, et afin d’offrir une vision plus claire et représentative de son activité et de ses perspectives, la Société a décidé d’adopter **une communication basée sur un pipeline probabilisé** au lieu des objectifs de chiffre d’affaires annuels à moyen terme, tel que cela était pratiqué auparavant, les projets convertis en carnet de commande s’étalant généralement sur au moins deux exercices.

À fin mars 2025, le pipeline probabilisé de Haffner Energy atteignait 388 M€.

Deux contrats portant sur des équipements de production d’hydrogène avaient été identifiés comme pouvant être conclus dans la foulée de l’entrée en production d’hydrogène sur le site de Marolles, intervenue en février 2025 (cf. [communiqué de presse du 26/02/2025](#)).

Le premier concerne le projet H2 bois, pour lequel Haffner Energy a obtenu dès le 12/03/2025 la signature d’un premier contrat essentiel pour la création de cette unité de production d’hydrogène et de biochar à partir de biomasse sur le site du groupe Suisse Corbat (cf. [communiqué de presse du 12/03/2025](#)). La livraison du site devant intervenir en juillet 2026, les commandes concernant Haffner Energy devraient s’échelonner d’ici la fin de l’exercice 2025-2026.

² Depuis le début de l’année 2025, Haffner Energy a par exemple participé aux salons Hyvolution Paris 2025, Bio360 Expo 2025 à Nantes, World Electrolysis Congress 2025 à Cologne, WorldHydrogen 2025 à Rotterdam.

Le second concerne le projet Renewable Energy Valley de REFORMERS à Alkmaar aux Pays-Bas. Ce dernier s'est vu décerner en mai 2025 à Rotterdam le **Prix World Hydrogen 2025 dans la catégorie « Clean Project »**, grâce au choix de HYNOCA® comme technologie de production d'hydrogène vert.

2.3. Poursuite du plan de préservation de la trésorerie engagé depuis novembre 2023

Au cours de l'exercice écoulé, et dans le cadre d'un **plan de préservation de la trésorerie initié en novembre 2023**, Haffner Energy a également poursuivi la **réduction de ses dépenses tout en préservant les ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs** de court et moyen-terme.

Pour mémoire, les principales mesures du plan de préservation de la trésorerie engagé depuis novembre 2023 et mises en œuvre sur l'exercice ont porté sur :

- **Les frais généraux** : outre des mesures renforcées de gestion budgétaire et de contrôle des dépenses, la Société a notamment réduit les honoraires, supprimé les contrats de prestations de services ou de sous-traitance non essentiels dont les missions pouvaient être prises en charge en interne, changé de gestionnaire de paie, renégocié les conditions commerciales des autres contrats, et limité à l'essentiel les déplacements et frais de voyages associés.
- **La masse salariale** : outre le gel des recrutements et remplacements et l'absence d'augmentation générale des salaires au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025, Haffner Energy a procédé à un plan de licenciement économique ciblé à l'été 2024, se traduisant par la suppression de 9 postes.
A noter que postérieurement à la clôture, un plan de licenciement pour motif économique a été engagé au sein de la société SAS Jacquier. Ce plan de licenciement s'est traduit par la sortie de 3 salariés des effectifs au 16/06/2025.
- **Les surfaces louées** : elles ont été réduites à Nantes comme à Paris, en particulier du fait du déménagement des locaux de Paris réalisé en janvier 2025 et de la résiliation du bail des locaux du 1er étage des bureaux de Nantes.
- **Le report d'investissements non prioritaires** comme ceux concernant le déploiement d'un nouvel ERP (1,3 M€).
- **Des renégociations avec les partenaires stratégiques et prestataires** pour revoir certains plannings de livraison et échéanciers de factures à payer (3 M€).
- **Des reports de versements** illustrant l'engagement de toutes les parties prenantes internes à la Société, comme le décalage du paiement de la part individuelle des primes sur objectifs des salariés et du paiement des jetons de présence des administrateurs ; on notera enfin l'abandon par les deux dirigeants et actionnaires fondateurs, Philippe et Marc Haffner, de la partie variable de leur rémunération au titre des exercices 2023-2024 ainsi que la diminution temporaire en deux temps d'une partie leur rémunération fixe au titre des exercices 2023-2024 et 2024-2025. Ces montants dus ont été provisionnés dans les comptes.

Grâce à la mise en œuvre de ces mesures d'économie, le rythme moyen de consommation mensuelle de liquidités s'est ainsi trouvé nettement réduit au cours de l'exercice, passant progressivement de 1,4 M€ en fin d'année 2023 à 1 M€ en fin d'année 2024, pour s'établir à environ 0,6 M€ par mois au premier trimestre 2025, hors recettes et charges non récurrentes.

Afin de s'assurer que la Société disposerait des ressources nécessaires à la poursuite de son développement jusqu'à la montée en puissance attendue du chiffre d'affaires, et comme annoncé dès juin 2024, Haffner Energy a initié sur l'exercice une augmentation de capital qui s'est concrétisée par une levée de fonds de 7 M€ postérieurement à la clôture de l'exercice (cf. Note 3.1).

2.4. Litiges divers

Lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a annoncé que les trois contrats conclus avec des sociétés de Carbonloop (comprenant un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable) ne seraient pas poursuivis. Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. communiqué de presse du 14 décembre 2023) et la Société avait par conséquent annoncé l'existence d'un risque d'annulation de ces contrats inclus dans son carnet de commandes.

Un référé a été initié par Carbonloop devant le Tribunal de commerce de Paris (renommé depuis Tribunal des activités économiques) concernant l'exécution de ces bons de commandes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Carbonloop, ayant considéré que la procédure relevait du fond et de non d'un référé. De son côté, Haffner Energy a pris l'initiative d'initier une action au fond à l'encontre de Carbonloop (précisément les sociétés Carbonloop Longvilliers SAS et Carbonloop Villabé SAS) dans le cadre de ce contentieux.

Postérieurement à la clôture, le 1er juillet 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris, statuant au fond, a :

- condamné Carbonloop Longvilliers SAS à payer 881 523,36 euros à Haffner Energy, outre les intérêts calculés au taux légal à compter du 3 juin 2023 ;
- condamné Haffner Energy à payer à la SAS Carbonloop Villabé la somme de 816 400 euros ;
- ordonné l'exécution provisoire du jugement.

A la date de publication des Etats financiers IFRS et des comptes sociaux clos au 31 mars 2025, Haffner Energy et Kouros SA, actionnaire majoritaire des sociétés Carbonloop Longvilliers SAS et Carbonloop Villabé SAS, ont engagé des discussions en vue de régler leur différend. Le jugement du Tribunal des activités économiques de Paris du 1^{er} juillet 2025 n'a donc pas impacté le compte de résultat et les positions bilanciels au 31 mars 2025.

Par ailleurs, la Société Haffner Energy a conclu un termsheet avec la société SARA (Société Anonyme de Raffinerie des Antilles) le 31/03/2023. Au titre de ce contrat, la Société a perçu un acompte de 1 M€. Un désaccord commercial est intervenu entre les parties et la Société a assigné la société SARA au fond. La procédure est en cours.

Enfin, des litiges sociaux sont en cours de procédure et ont fait l'objet d'une provision (cf. Note 7.2.2).

2.5.Attribution d'un Plan d'actions gratuites et rachat d'actions

Au 31 mars 2025, les Plans d'actions gratuites n°1, 2 et 4 sont clôturés :

- Les 290 507 titres du Plan n°1 n'ont pas été attribués du fait de la sortie des effectifs des trois bénéficiaires.
- Le Plan n°2 a donné lieu à l'attribution définitive de 33 073 titres.
- Le Plan n°4 a donné lieu à l'attribution définitive de 19 609 titres.

Le Plan n°3 (18 000 titres) sera clôturé au cours de l'exercice à venir.

Deux Plans d'actions gratuites ont été attribués au cours de l'exercice :

- Le Plan n°5 (186 374 titres dont 134 975 titres seront soumis à performance).
- Le Plan n°6 (42 462 titres dont 20 112 titres seront soumis à performance).

Ces deux Plans sont destinés à certains salariés de la Société, membres du Comité Exécutif ou du Comité de direction, et autres salariés, afin de les fidéliser. La période d'acquisition et la période de conservation sont identiques à celles du Plan N°1. Seuls les salariés membres du Comité Exécutif ou du Comité de Direction sont soumis à des critères de performance.

Les Plans n°5 et 6 sont soumis aux mêmes critères de performance que ceux applicables à la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux.

3. Événements postérieurs à la clôture

3.1 Augmentation de capital par émission d'ABSA avec maintien du DPS

A la fin de l'exercice 2024-2025, Haffner Energy a engagé une augmentation de capital par émission d'Actions avec Bons de Souscription d'Actions (ABSA), avec maintien du Droit Prioritaire de Souscription des actionnaires (DPS).

Sa réalisation définitive, matérialisée par le règlement-livraison des titres intervenu le 4 avril 2025, soit juste après la clôture de l'exercice, a permis à l'entreprise de réaliser une levée de fonds de 7 M€ et d'élargir son flottant, qui atteint désormais près de 25% du capital.

Conformément à ce qui avait été annoncé au mois de juin 2024, et dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale du 12 septembre 2024, Haffner Energy a procédé à une levée de fonds destinée à financer l'accélération du développement de la Société. Sur décision du Conseil d'Administration réuni le 12 mars 2025, celle-ci a pris la forme d'une augmentation de capital de 7 M€ par émission d'ABSA avec maintien du Droit Prioritaire de Souscription des actionnaires (DPS).

3.1.1 Une opération en 2 temps : 7 M€ par émission des ABSA, potentiellement doublée en cas d'exercice des BSA à horizon 18 mois

Pour mémoire, l'opération présentait les caractéristiques suivantes :

- Opération éligible aux dispositifs IR-PME, PEA et PEA-PME, FIP-FCPI et article 150-0 B ter
- Attribution de DPS : à raison d'un DPS pour 1 action détenue le 14/03/2025
- Négociabilité des DPS du 17 au 26/03/2025 inclus
- Parité de souscription : 9 ABSA pour 23 Actions Existantes
- Prix de souscription d'une ABSA : 0,40 €, soit une décote faciale de 59% par rapport au cours de clôture du 12/03/2025, veille de l'annonce de l'opération (0,98 €)
- Période de souscription des ABSA du 19 au 28/03/2025 inclus
- Réalisation définitive de l'émission constatée le 4/04/2025, à hauteur d'un montant de 6 995 497,60 euros, dont 1 748 874,40 euros de valeur nominale et 5 246 623,20 euros de prime d'émission portant le capital social de la Société à 6 218 220,10 euros
- Règlement-livraison des ABSA : le 4/04/2025
- Négociabilité des Actions Nouvelles (ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF) et des BSA (ISIN FR001400Y4X9) sur Euronext Growth à Paris depuis le 4/04/2025
- Conditions d'exercice des BSA attachés aux ABSA (à raison de 1 BSA par Action Nouvelle) : à compter du 4/04/2026 pour une durée de 6 mois, 3 BSA permettant de souscrire à une Action Nouvelle au prix de 1,20 €.

L'exercice de la totalité des BSA représenterait à terme une augmentation de capital potentielle d'un montant brut de 6 995 498 euros.

Cette opération a bénéficié du **soutien renouvelé d'actionnaires historiques** (Haffner Participation, EUREFI, VICAT, et EREN) **et de nouveaux investisseurs**, qui s'étaient **engagés à participer à l'opération jusqu'à 5,5 M€**. Elle a été réalisée avec le concours de **Gilbert Dupont**, en tant que coordinateur global et teneur de livre, et **CIC Market Solutions** comme dépositaire.

3.1.2 Post opération, une répartition du capital modifiée et un quasi-doublement du flottant

Le montant brut de l'augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration réuni le 1^{er} avril 2025 s'est élevé à 6 995 497,60 €, dont 1 748 874,40 € de valeur nominale et 5 246 623,60 € de prime d'émission, et s'est traduit par l'émission de 17 488 744 ABSA à un prix de souscription unitaire de 0,40 €, dont 0,10 € de valeur nominale et 0,30 € de prime d'émission. (cf. communiqués de presse des 2/04/2025 et 4/04/2025).

A l'issue de l'émission d'ABSA, le **capital social de Haffner Energy a été porté à 6 218 220,10 euros**, divisé en **62 182 201 actions ordinaires de 0,10 euro de valeur nominale**.

L'opération a entraîné **une modification de la répartition du capital et des droits de vote**. L'augmentation de capital a notamment permis **une hausse significative du flottant** (porté de 12,83 % à 24,75%), qui devrait à terme s'avérer positive pour l'attractivité du titre.

Tableau : Incidence de l'émission des ABSA sur la répartition du capital et des droits de vote

	Avant Augmentation de Capital				Après Augmentation de Capital			
Actionnaires	Nombre d'Actions	% du Capital	Nombre de DDV théoriques	% des DDV théoriques	Nombre d'Actions	% du Capital	Nombre de DDV théoriques	% des DDV théoriques
Haffner Participation	17 824 000	39,88%	35 648 000	44,92%	20 199 000	32,48%	38 023 000	39,26%
Eurefi	5 741 600	12,85%	11 483 200	14,47%	8 311 600	13,37%	14 053 200	14,51%
Sous total Concert	23 565 600	52,73%	47 131 200	59,39%	28 510 600	45,85%	52 076 200	53,77%
Vicat	1 175 000	2,63%	1 175 000	1,48%	3 675 000	5,91%	3 675 000	3,80%
Eren Industries	1 000 000	2,24%	2 000 000	2,52%	1 391 302	2,24%	2 391 302	2,47%
Kouros	11 826 112	26,46%	21 920 542	27,63%	11 826 112	19,02%	21 920 542	22,64%
HRS	1 000 000	2,24%	1 000 000	1,26%	1 000 000	1,60%	1 000 000	1,03%
Flottant	5 736 238	12,83%	5 736 238	7,23%	15 388 680	24,75%	15 388 680	15,89%
Autodétention	390 507	0,87%	390 507	0,49%	390 507	0,63%	390 507	0,40%
TOTAL	44 693 457	100%	79 353 487	100%	62 182 201	100%	96 842 231	100%

Pour mémoire, un actionnaire n'ayant pas participé à l'opération et détenant précédemment 1% du capital voyait **un effet dilutif de 0,72%** s'appliquer à sa position.

3.2 Poursuite des avancées stratégiques : R&D, Marolles, nouvelle gamme d'unités Hynoca® et partenariats commerciaux

Si la commercialisation des solutions existantes est la priorité de l'exercice en cours, Haffner Energy a continué et continuera d'investir du temps sur la **Recherche-Développement** pour disposer de solutions nouvelles ou optimisées à proposer à ses clients. La performance de sa technologie de thermolyse de la biomasse est en effet à la source de la reconnaissance dont bénéficie le Groupe. En particulier, avant la clôture de l'exercice, la Société a obtenu le label « entreprise innovante » de Bpifrance. Cette reconnaissance lui a notamment permis d'accueillir un fonds FCPI au capital de la Société.

En avril 2025, le Groupe a présenté **une nouvelle gamme d'unités de production, Hynoca® Flex 500 IG**, capables de produire 12 tonnes par jour d'hydrogène vert commercialisable pour moins de 3€/kg sans subvention et de produire de l'électricité renouvelable rentable aux heures de pointe (cf. communiqué de presse du 24/04/2025). Compétitive par rapport à l'hydrogène gris et aux combustibles fossiles grâce à son efficacité énergétique supérieure à 80 %, cette nouvelle solution offre toute la flexibilité de la **cogénération d'hydrogène et d'électricité**, permettant aux sites-producteurs de gérer la demande aléatoire d'hydrogène et bénéficier d'un fonctionnement continu sans devoir s'enfermer dans des contrats d'offtake rigides.

Parmi les priorités de l'exercice, figure également **l'optimisation des équipements du site stratégique de Marolles** et notamment la **finalisation de l'installation du Gasiliner® sur le site de Marolles** (cf. communiqué de presse du 22/11/2024).

Par ailleurs, l'équipe Haffner Energy a poursuivi ses travaux pour faire avancer le projet stratégique de **Paris-Vatry SAF**. En particulier, sur l'exercice 2024-2025, la Société a finalisé la **création d'une SPV** (société de projet). Postérieurement à la clôture, à l'occasion du salon du Bourget, la société luxembourgeoise Luxaviation, leader mondial de l'aviation d'affaires, a confirmé son intérêt pour un rôle actif dans SAF Zero. La participation de Luxaviation devrait prendre la forme d'un apport de fonds pour financer les activités de développement initiales de l'activité SAF, d'un soutien à la définition stratégique et à la visibilité mondiale, ainsi que d'accords d'achat dans des projets de SAF Zero, tels que le projet Paris-Vatry SAF (cf. communiqué de presse du 18/06/2025).

Enfin, le **projet FactorHy** de première usine, destiné à assembler les modules de production de gaz et d'hydrogène renouvelables, est toujours en cours. Les études préalables sont achevées et les études détaillées en vue du dépôt du permis de construire se poursuivent.

3.3 Poursuite de la structuration de l'action de la Société et simplification de sa gouvernance

Après avoir concrétisé en mai 2024 la création d'Haffner Energy Inc., filiale américaine non consolidée, **Haffner Energy continuera d'œuvrer à la structuration de son action et de ses développements futurs**, notamment pour avancer efficacement dans le domaine des Carburants d'Aviation Durables (SAF). Sur l'exercice en cours, la Société entend réaliser **le lancement de SAF Zero**, un spin-off destiné à maximiser son potentiel sur ce marché en plein essor (cf. communiqués de presse du 12/09/2024 et du 18/06/2025).

Par ailleurs, Haffner Energy a décidé de **simplifier sa gouvernance pour renforcer son efficacité**.

Le **Conseil d'Administration du 9/05/2025** a notamment souhaité proposer à **l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, convoquée le 23/06/2025** :

- une **réduction du nombre des administrateurs**, avec la **fin anticipée du mandat des sociétés Kouros France et Kouros SA**, qui ont par ailleurs engagé une réduction de leur participation au capital à l'issue de l'augmentation de capital à laquelle elles n'ont pas souhaité participer ;
- un **renouvellement partiel de ses membres**, destiné à permettre l'entrée **d'un nouvel administrateur représentant la société Eren Industries**, l'un des actionnaires industriels de Haffner Energy. Partenaire de Haffner Energy depuis l'introduction en Bourse, cet acteur reconnu de la transition énergétique a pour raison d'être l'innovation technologique au service de l'économie des ressources naturelles. Eren Industries développe et investit dans des projets d'infrastructure, notamment dans la production d'énergie bas-carbone (hydrogène, biogaz, biométhane, etc.), dont certains pourraient être des projets d'intérêt pour Haffner Energy, et apportera au Conseil toute son expertise sectorielle ;
- une **mise à jour des statuts simplifiant les règles de majorité applicables à certaines décisions du Conseil**, pour un retour au droit commun, conformément à la pratique.

L'Assemblée du 23 juin 2025 a adopté l'ensemble des résolutions qui lui étaient proposées.

Notons que le Conseil d'Administration a pris la décision de réduire les jetons de présence des administrateurs indépendants à compter du prochain exercice. Les administrateurs non indépendants, quant à eux, ne seront pas rémunérés.

3.4 Jugement du tribunal des affaires économiques de Paris

Pour mémoire, lors de la publication de ses résultats annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a annoncé que les trois contrats conclus avec des sociétés de Carbonloop (comprenant un contrat pour la fourniture d'équipements visant la production de gaz renouvelable d'une capacité de 500 kW et deux contrats pour la fourniture d'hydrogène renouvelable) ne seraient pas poursuivis. Les contrats avaient été suspendus depuis le 30 septembre 2023 (cf. communiqué de presse du 14 décembre 2023) et la Société avait par conséquent annoncé l'existence d'un risque d'annulation de ces contrats inclus dans son carnet de commandes.

Un référé a été initié par Carbonloop devant le Tribunal de commerce de Paris (renommé depuis Tribunal des activités économiques) concernant l'exécution de ces bons de commandes.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025 le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Carbonloop, ayant considéré que la procédure relevait du fond et de non d'un référé. De son côté, Haffner Energy a pris l'initiative d'initier une action au fond à l'encontre de Carbonloop (précisément les sociétés Carbonloop Longvilliers SAS et Carbonloop Villabé SAS) dans le cadre de ce contentieux (voir sections 1.2.3.4 du Rapport Annuel, 3.4 de l'Annexe aux Etats financiers IFRS, et 2.4 des présents comptes sociaux).

Postérieurement à la clôture, le 1er juillet 2025, le Tribunal des activités économiques de Paris, statuant au fond, a :

- condamné Carbonloop Longvilliers SAS à payer 881 523,36 euros à Haffner Energy, outre les intérêts calculés au taux légal à compter du 3 juin 2023 ;
- condamné Haffner Energy à payer à la SAS Carbonloop Villabé la somme de 816 400 euros ;
- ordonné l'exécution provisoire du jugement.

A la date de publication des Etats financiers IFRS et des comptes sociaux clos au 31 mars 2025, Haffner Energy et Kouros SA, actionnaire majoritaire des sociétés Carbonloop Longvilliers SAS et Carbonloop Villabé SAS, ont engagé des discussions en vue de régler leur différend. Le jugement du Tribunal des activités économiques de Paris du 1^{er} juillet 2025 n'a donc pas impacté le compte de résultat et les positions bilanciellees au 31 mars 2025.

4. Contrat de liquidité

Haffner Energy a confié à Portzamparc la mise en œuvre d'un contrat de liquidité. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la somme de 500 000 euros en espèces a été affectée au compte de liquidité.

Au 31 mars 2025, la Société possédait 125 491 actions propres valorisées au coût historique pour un montant total de 111 393 euros. Il a été constaté dans les comptes une moins-value latente d'un montant de 49 839 euros.

Nombre d'actions :	31/03/2025	31/03/2024
Nombre de titres achetés	412 662	154 057
Valeur des titres achetés	338 894	172 506
Prix unitaire moyen	1	1
Nombre de titres vendus	410 751	97 524
Valeur des titres vendus à l'origine	421 298	315 299
Prix de vente des titres vendus	347 897	119 275
Plus ou moins value	(73 401)	(196 024)
Nombre de titres annulés	-	-
Nombre de titres	125 491	123 580
Valeur d'origine des titres	111 393	193 797

5. Participation mise en équivalence dans des sociétés de projet

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022, Haffner Energy a pris une participation dans le capital de deux sociétés de projet lors de leur création : la SAS Pôle du Bourbonnais et la SAS AEVHC. Elle détient 10% du capital de ces deux sociétés, libéré à moitié au 31 mars 2022. Un apport en capital complémentaire a été effectué sur l'exercice clos au 31 mars 2023 sur la SAS Pôle du Bourbonnais.

Ces sociétés n'avaient pas d'activité au 31 mars 2025 et n'ont pas dégagé de résultat sur l'exercice écoulé.

6. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La comptabilisation du chiffre d'affaires reflète le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services étant fondé sur la notion de transfert du contrôle au client, celui-ci peut se produire à une date donnée, ou sur une période donnée. La reconnaissance de chiffre d'affaires par la Société repose sur un transfert de contrôle au client en continu sur une période donnée. Il est également précisé que, par symétrie, les coûts de certains équipements spécifiques sont enregistrés dès lors que ceux-ci sont produits et réceptionnés en atelier, du fait d'un transfert de contrôle anticipé du fournisseur vers la Société. Les achats non spécifiques sont enregistrés en stock dès lors que leur usage alternatif n'est pas démontré.

Les coûts d'obtention et de réalisation de contrats ne sont pas significatifs.

Une provision pour contrat déficitaire est évaluée à la valeur actuelle du plus faible du coût attendu de la résiliation ou de l'exécution du contrat, ce dernier étant déterminé sur la base des coûts complémentaires nécessaires pour remplir les obligations prévues au contrat. Préalablement à la détermination d'une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs dédiés à ce contrat.

7. Informations relatives au bilan

7.1.Actif

7.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types de dépenses	Immobilisations brutes en k€
Frais d'établissement	84
Frais de développement	5 423
Brevets	883
Logiciels et site internet	160
Total	6 550

7.1.1.1. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	5 ans
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans
Frais d'augmentation de capital	-	-
Frais de développement	Linéaire	7 ans
Droit de bail	-	-
Fonds commercial	-	-
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an
Brevets	Linéaire	20 ans

7.1.1.2. Nantissement de brevets

Néant.

7.1.1.3. Fonds commercial

A la suite de la fusion avec Soten en 2016, il a été comptabilisé un fonds de commerce pour une valeur de 447 992 € dans les comptes de Haffner Energy.

Ce fonds commercial, lié aux projets de R&D Hynoca® (gazéification), suit le même traitement comptable concernant sa dépréciation. Au 31 mars 2025 une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour 31 352 € soit un cumul de 51 557 €.

7.1.1.4. En-cours R&D

Projets	Montant en k€
PJ02 Petits projets	0
PJ03 Thermochips	413
PJ04 Séchoir	251
PJ06 Gazéification	4 195
PJ07 Thermolyse – Torréfaction - Séchage	170
PJ08 Craquage – Méthanation - Compression	40
PJ09 Epuration	1
PJ10 Intégration	1 815
Total	6 885

La Société a engagé un programme de frais de développement répondant aux critères d'activation. Cette dernière est étayée par les prévisions d'activité et de rentabilité qui correspondent aux estimations les meilleures dont la Société à la connaissance.

Les projets en immobilisations en cours sont toujours en phase de développement.

La Société a décidé avec effet au 1^{er} octobre 2023 de modifier sa méthode d'amortissement des frais de développement et de retenir désormais la méthode linéaire sur 7 ans à la place de la méthode dite « Variable » (amortissement d'un bien selon une unité d'œuvre).

7.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

7.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebut
Terrain	-	-	-	-
Bâtiment	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	29 192	-	58 673
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	244 075	-	-
Matériel de transport	-	-	-	14 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	1 299	-	31 137
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

7.1.2.2. Modes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	-	-
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

7.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence ci-dessus)	-	15 000	-	100
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	25 656	-	77 270

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

7.1.4. Stocks

En €	31/03/2025	31/03/2024
Stocks en-cours de production	4 279 458	2 093 636
Stocks de marchandises	9 651 418	8 250 504
Dépréciation des stocks de marchandises	(500 000)	(399 768)

7.1.4.1. Travaux en cours

La méthode retenue par la Société est la méthode à l'avancement.

7.1.4.2. Stock de marchandises

La méthode retenue par la Société est la méthode de valorisation au coût d'achat.
Au 31 mars 2025, le stock a une valeur de 9 651 k€ contre 8 251 k€ au 31 mars 2024.

L'en-cours de production s'élève à 4 279 k€ contre 2 094 k€ au 31 mars 2024.

Une provision pour obsolescence a été constatée à hauteur de 5 % de la valeur du stock soit 500 k€.

7.1.5. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	190 824
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	214 830
Divers	-
TOTAL	405 654

7.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		169 858		169 858
DE L' ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		426 792	426 792	-
	Autres créances clients		2 065 109	2 065 109	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		1 389	1 389	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	859 320	859 320	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	358 596	358 596	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	214 830	214 830	-
		Divers	350 000	350 000	-
	Groupes et associés		555 250	555 250	-
	Débiteur divers		5 223	5 223	-
Charges constatées d'avance		1 882 598	1 882 598	-	
TOTAL		6 888 965	6 719 106	169 858	

7.1.6.1. Charges constatées d'avance

- Assurances	20 035 €
- Indemnité transactionnelle	1 702 703 €
- Frais téléphonique et informatique	27 928 €
- Locations	75 209 €
- Cotisations	27 286 €
- Maintenance	7 011 €
- Prestations	2 807 €
- Documentations	2 419 €
- Frais bancaires	17 200 €
	1 882 598 €

7.2 Passif

7.2.1. Capitaux propres

7.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	4 469 346	-	-	4 469 346
Primes, réserves et écarts	58 705 571	-	-	58 705 571
Report à nouveau	- 22 860 489	-	9 708 123	- 32 568 612
Résultat	- 9 708 123	-	3 063 557	- 12 771 680
Subventions d'investissement	1 671 514	-	8 865	1 662 650
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	32 277 819	-	12 780 545	19 497 275

7.2.1.2. Capital

Au 31 mars 2025, le capital est composé de 44 693 457 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

Postérieurement à la clôture de l'exercice, le nombre d'actions est passé de 44 693 457 à 62 182 201 à la suite de l'augmentation de capital réalisée le 4 avril 2025, portant ainsi le capital social de la Société à 6 218 220,10 euros.

7.2.2. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges sociaux	105 000	660 000	-	765 000
Garanties données clients	28 024	-	28 024	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Attribution d'actions gratuites	474 445	10 589	270 447	214 587
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Remise en état site	100 600	-	100 600	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	357 325	-	357 325
TOTAL	708 069	1 027 914	399 071	1 336 912

Au regard de la situation économique de Jacquier et de ses perspectives, il a été décidé de déprécier les titres de participation, le compte courant, et provisionner le risque financier lié à sa situation nette négative.

7.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	1 721 919	625 284	846 635	250 000
Emprunts et dettes financières Divers	1 255 128	110 503	1 144 625	-
Fournisseur et comptes rattachés	2 855 526	2 855 526	-	-
Personnel et comptes rattachés	875 488	875 488	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	812 825	812 825	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	541 193	541 193	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	24 947	24 947	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	4 707	4 707	-	-
Autres dettes	3 257 294	2 407 294	850 000	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	2 594 146	2 594 146	-	-
TOTAL	13 943 173	10 851 913	2 841 260	250 000

7.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Primes et congés provisionnés	854 468
Indemnités provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	388 417
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	569
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	714 024
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	9 407
CSE	7 305
Autres charges fiscales	5 239
Divers	80 000
TOTAL	2 059 429

8. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	73 978	-	73 978
Production vendue :			
- Biens	-	-	-
- Services	-	-	-
Chiffre d'affaires net	73 978	-	73 978

9. Autres informations

9.1. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	34	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés/Techniciens	15	
Ouvriers		
Total	49	

9.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants (Directeur général et Président) ainsi que celles du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

<i>En k€</i>	2024/2025	2023/2024
Organes de direction		
Rémunérations perçues	314	484
Engagements d'indemnité de départ à la retraite	-	-
Engagements de retraite supplémentaire	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
Organes d'administration		
Rémunérations perçues	250	400

9.3. Engagements et opérations non inscrites au bilan

9.3.1. Engagements financiers donnés et reçus

9.3.1.1. Les créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)

Néant.

9.3.1.2. Les engagements donnés

En k€	31/03/2025	31/03/2024
Garanties données	2 627	3 088
BNP Paribas Vitry	1 952	2 151
Société Générale	148	148
Caisse d'Epargne	528	789

9.3.1.3. Les engagements en matière de pensions ou d'indemnités assimilées

Conformément à l'autorisation issue de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

	31/03/2025	31/03/2024
Taux d'actualisation	3.40 %	3.32%
Taux d'augmentation des salaires	1 %	1%
Turnover	Fort	1.57%
Age départ en retraite	64 ans	64 ans
Table de mortalité	INSEE 2024	Table 2018-2020

À la date de clôture et au regard de la matérialité des montants de 74 k€ au 31 mars 2025 et 60 k€ au 31 mars 2024, des modifications raisonnablement possibles de l'une des hypothèses actuarielles pertinentes n'auraient affecté que de façon peu significative l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite.

9.4. Filiales et participations

Filiales et participations (1) :	Capitaux propres (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6)(10)	Quote-part du capital détenue en %	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultat (bénéfices ou perte) du dernier exercice clos (7) (10)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice (7)	Observations
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (2) (3)											
1. Filiales (plus 50 % du capital détenu)	40 000 €	- 150 524 €	100%	369 906 €	0 €	-	-	951 340 €	- 735 896 €	-	
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
1. Filiales non reprises en A											
a) Françaises											
b) Etrangères (4)											
2. Participations non reprises en A											
a) Françaises											
b) étrangères											

9.5. Continuité d'exploitation

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et considère qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour faire face au financement de ses activités au moins jusqu'au 31/03/2026.

Cet horizon de trésorerie tient notamment compte :

- De l'augmentation de capital définitivement souscrite le 4 avril 2025, postérieurement à la clôture, pour un montant de 7 M€.
- De l'encaissement, en mars 2025, d'une aide à l'innovation de Bpifrance (Prêt RDI) d'un montant de 500 k€ relative au projet de centre de production d'hydrogène, d'essais et de formation de Marolles (Marl'Hy) portant à 1,5 M€ le total des financements publics obtenus sur ce projet (cf. communiqué de presse et dossier de presse du 22 novembre 2024).
- Des réductions de coûts engagés par la Société (voir Note 2.3) limitant la consommation mensuelle moyenne de trésorerie, hors recettes et charges non récurrentes, à environ 600 k€ (contre 1 M€ fin 2024 tel qu'indiqué dans le communiqué de presse du 17 décembre 2024).

Il est par ailleurs subordonné, au 1^{er} semestre de l'exercice, au succès du test d'endurance sur le site de Marolles et à la signature de contrats qui en découlent, ainsi qu'à l'obtention, sur l'exercice, d'un financement complémentaire lié aux équipements du site de Marolles.